



6.2.7

**NUMBER: ADM 007**

**SUBJECT: ABUSE/HARASSMENT/  
DISCRIMINATION**

**DATE ADOPTED: April 28, 2012**

**PURPOSE:** To establish clear policy related to Abuse/Harassment and Discrimination at all levels within the Society of Saint Vincent de Paul in Canada.

**POLICY:** The Society of Saint Vincent de Paul will not tolerate Abuse/Harassment/Discrimination at any level of the Society among its members and the persons the Society serves.

All members of the Society of Saint Vincent de Paul will be oriented/educated regarding the approved National Council Policy regarding Abuse, Harassment and Discrimination at all levels within the Society in Canada.

**PROCEDURE:** The Presidents of all Conferences and Councils will ensure compliance with this policy.

All Presidents will ensure that all Conferences and Councils in their jurisdiction have up-to-date programs and guidelines available for all current and new Society members.

Members must sign an Acknowledgment Form indicating that they have had the required training program in these areas and understand the content and related procedures.

**ACCOUNTABILITY:**

All Presidents of Conferences and Councils to the next level.

6.2.7

**NUMÉRO : ADM 007**

**SUJET : ABUS/HARCÈLEMENT/  
DISCRIMINATION**

**DATE D'ADOPTION : 28 avril 2012**

**OBJECTIF :** Établir une politique claire concernant l'abus, le harcèlement et la discrimination à tous les niveaux de la Société de Saint-Vincent de Paul du Canada.

**POLITIQUE :** La Société de Saint-Vincent de Paul ne tolérera l'abus, le harcèlement ou la discrimination à quelque niveau que ce soit dans la Société, parmi ses membres et les personnes desservies par la Société.

Tous les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul recevront une orientation/éducation à l'égard de la politique du Conseil national approuvée concernant l'abus, le harcèlement et la discrimination à tous les niveaux de la Société du Canada.

**PROCÉDURE :** Les présidents de tous les conseils et conférences doivent assurer la conformité avec la présente politique.

Tous les présidents doivent s'assurer que tous les conseils et conférences sous leur responsabilité ont accès aux programmes et directives à jour, pour les mettre à la disposition de leurs membres actuels et des nouveaux membres.

Les membres doivent signer un formulaire d'accusé de réception indiquant qu'ils ont suivi le programme de formation dans ce domaine et qu'ils en comprennent le contenu et les procédures qui en découlent.

**IMPUTABILITÉ :**

Tous les présidents de conférences et conseils au niveau supérieur.

**LOCAL RESPONSIBILITIES:**

All Presidents must ensure that Abuse/Harassment/Discrimination programs are developed according to respective provincial legislation and are provided and available to each current and members.

Presidents must ensure compliance with this policy in their local Conferences/Councils.

Presidents must ensure confidentiality and safety of all member records.

**REFERENCE:**Operations Manual:

8.7 Abuse Guidelines

8.8 Discrimination and Harassment Guidelines

9.23 Abuse Prevention Checklist

Local Provincial Legislation

**RESPONSABILITÉS LOCALES :**

Tous les présidents doivent s'assurer que les programmes sur l'abus, le harcèlement et la discrimination sont élaborés en conformité avec les lois provinciales respectives et qu'ils sont offerts et disponibles pour tous les membres actuels et nouveaux membres.

Les présidents doivent assurer la conformité avec cette politique au sein de leurs conférences et conseils locaux.

Les présidents doivent assurer la confidentialité et la sécurité des dossiers de tous les membres.

**RÉFÉRENCE :**Manuel d'opérations :

8.7 Directives concernant l'abus

8.8 Directives concernant la discrimination et le harcèlement

9.23 Questionnaire relatif aux politiques sur l'abus

Législation provinciale locale